

LANNILIS

L'an 1019, Guillaume, chapelain de l'Evêque de Léon, Eude, lui dédiait une *vie* de saint Gouesnou qu'il venait d'écrire. Dans cette *vie*, il est dit que le père de saint Gouesnou, *Tudogilus* ou *Tugdonius*, aborda en Bretagne, et bâtit un oratoire « *in finibus Plebe denarii inter Bazlanandum et Doenaum fluvios* », sur les confins de *Ploudiner*, entre les rivières *Balaznant* (l'Aber-Benoît) et *Doen*, aujourd'hui l'Abervrac'h. L'oratoire prit le nom de son fondateur et est devenu le prieuré de *Loctudon* ou *Lothunou*, dépendant de Saint-Mathieu fin de terre, situé sur la paroisse de Lannilis.

Ploediner était le nom de cette portion de territoire comprenant actuellement les paroisses de Lannilis et de Landéda, avec *Broennou*, sa trêve.

Lors de l'enquête pour la canonisation de saint Yves, nous voyons figurer, en 1371, un sieur Henry de Kerdanet « *armiger parochianus de Ploudiner* », diocèse de Léon (1).

Et cependant déjà, comme le montre le Pouillé de M. Longnon, au xiv^e siècle, les paroisses de Landéda et de *Lanna Ecclesie* (Lannilis) coexistaient avec cette dénomination de *Ploediner* pour désigner la région elle-même.

Les continuateurs d'Ogée disent que *Diner* ne serait autre que *Tinidor* ou *Ténenan*, fondateur de Plabennec et évêque de Léon, qui, d'ordinaire, est représenté aux pieds de son maître, saint Carantec. Or, nous dit M. de Kerdanet (A. G. 516), au xvii^e siècle, un recteur de Lan-

(1) Voir l'intéressant travail de M. Jourdan de la Passardière sur la Topologie des paroisses de Léon, dans l'*Echo paroissial de Brest*,

nilis nous montrait l'image de saint Pierre, patron de la paroisse, représenté avec un moine à ses pieds, « comme qui dirait un religieux du prieuré de Loctunou ». N'était-ce pas plutôt l'ancienne statue de saint Diner aux pieds de saint Carantec, dont on aurait fait saint Pierre, en changeant simplement l'inscription ?

Sur un missel à l'usage de Paris, conservé à Lannilis, se trouvent plusieurs notes manuscrites, latines et françaises, écrites par M. Goulven L'Hostis, recteur de 1602 à 1657, qui, pendant sa longue carrière, aimait à consigner les faits intéressants sa paroisse. M. de Kerdanet en a donné une partie (*loco citato*), mais nous préférons nous en rapporter, pour le latin surtout, à la lecture faite de ce manuscrit par M. de la Rogerie, qui en a fait un relevé exact qu'il a eu la complaisance de nous communiquer.

C'est, d'abord, une sorte de procès-verbal de la consécration de l'église :

« *Anno Domini 1516 (1), die veneris XXV Martii, in quo cantatur ad introituum missæ, fac mecum signum (2) in feria VI^a in medio quadragesimæ, ecclesia parochialis, per venerabilem antistitem S^u Brioci et circoscriptum (pour circospectum) Oliverium du Chastel (3), fuit dedicata. Assistentibus et presentibus viris Gabriele de Castro ejusdem nepote, D^{no} du Rascor fabrica, D^{no} de Mercadec, D^{no} de Kerpabu, D^{no} de Kerengar, magna parte universitatis ecclesie parochialis predicte. J. Golvino Ostiz hæc fideliter rescripta sunt. »*

(1) L'année 1516 commençait alors à Pâques, qui, cette année, avait lieu le 23 Mars, et se terminait à la Pâque suivante, 1517, qui avait lieu le 12 Avril.

(2) C'était l'introit de la messe du vendredi après le troisième dimanche de Carême, mais il est à remarquer que ce vendredi ne tombait pas le 25 Mars, mais le 20. xx (v) vient donc d'une faute de transcription.

(3) Olivier du Chastel fut effectivement évêque de Saint-Brieuc, du 20 Mars 1506 au 16 Mai 1525, jour de sa mort. Et ce serait, sans doute, sur la demande de son neveu Gabriel du Chastel qu'il serait venu consacrer l'église de Lannilis.

M. l'abbé Goulven consigné ensuite différents faits contemporains.

« La grande cloche, nommée *Jacq* pour respect de noble Jacques Bélégant, Sr de Kerpabu, fut jetée en fonte le commencement de Septembre 1626.

« Dame Anne de Périen, dame à présent de Kerpabu, a fait son entrée à Kerpabu le 25 Août 1646.

« Faisant réparer la chapelle d'argent (reliquaire) qui était fort descheu, de nos reliques ; il a fallu retirer les reliques, ce qui s'est fait en présence de quatre de nos prêtres, et ainsi remis, la chapelle estant réparée, les titres et écriteaux sur, les reliques sont comme ensuit :

« *De lapide tecta Sanguine Christi.*

« *De reliquiis S. Pauli Apostoli S. Lucii papæ et m.*

« *De reliquiis quatuor coronatorum martyr. Sunt quedam fragmenta indumentorum creditur, et aliquorum Sanctorum, nec de illis titulum reperimus.*

« Je, povre réparateur de ce que dessus, Golvin Ostiz, pretre tres indigne, receut la dite chapelle réparée et remise de ses bris le 5 Février 1646.

« Le cimetièrre est béni par le R. Lostis, le dimanche 12 Août 1640. L'oratoire fondé le 8 Février 1641, béni le 17 Août 1644. Yves Roudaut, architecte. »

Lannilis possédait, dans un lieu nommé *Trobérou*, une chapelle qui a joué un grand rôle dans l'histoire de la paroisse. Son existence remontait au moins au xv^e siècle, et elle était, sous le vocable de Notre-Dame, grandement honorée en ce lieu, sous le titre de Notre-Dame de *Trobérou*.

La chapelle était à égale distance entre le bourg de Lannilis et le manoir de Kerbabu, où résidaient les sieurs de Bellingant, dès le xvi^e siècle, et qui y avaient droit de prééminence, par suite de la concession à eux faite, en 1601, par les anciens seigneurs de Maillé Carman.

De là, d'un côté, prétentions par les sieurs de Bellingant d'en faire une chapelle dépendante de Kerbabu ; de l'autre, opposition des Recteurs de Lannilis, qui veulent toujours la considérer comme chapelle publique dont l'administration relève du général et de l'Evêché. Ce fut une suite de contestations, qui nous sont exposées par l'un des recteurs, Jean Perrot (1718-1736) ; il nous a laissé, à ce sujet, un mémoire dont nous allons extraire les renseignements qui suivent :

« On ne sait en quel temps ni à quelle occasion cette chapelle a été bâtie, mais on voit bien qu'elle est antique par les anciens inventaires des biens de cette chapelle. »

Vers l'an 1530, écuyer Christophe Gourio, sieur du Rouazle, ne dédaignait pas d'en être fabrique.

« En 1582-1584, elle avait de l'argent à prêter, » car « il y tombe beaucoup d'offrandes par la piété des fidèles », et dès l'an 1587, « il y avait, dans la chapelle de Trobérou, deux calices d'argent et des ornements de velours, avec tuniques et dalmatiques, ce qui ne se voyait alors que dans les églises riches ».

« Le 16 Avril 1560, Nicolas Trobérou et Marguerite Guéguen y fondèrent trois messes à perpétuité. »

« La même année, 19 Mai 1560, Catherine Laouénan, veuve de Jan Le Floc'h, y fonda une messe de Notre-Dame, à perpétuité. »

« Le 13 Janvier 1593, noble homme Jan de Kerozven y fonda deux services à trois prêtres. »

« De tout temps immémorial, il y a eu des marguilliers en la chapelle de Trobérou, qu'on nommait aussy gouverneurs ou syndics, c'est avec eux que les susdits fondateurs de services ont traité dans leurs contrats de fondation. »

« On ne peut raisonnablement douter qu'anciennement les gouverneurs de Trobérou ne fussent nommés par les paroissiens de Lannilis, et qu'ils ne rendissent leurs comptes devant eux, selon le droit commun. »

La chapelle de Trobérou ne peut pas être considérée comme trêve, car elle est trop près de l'église paroissiale, et trop loin du manoir de Kerbabu, pour être appelée chapelle domestique. C'est une chapelle publique de la paroisse, qui a droit d'en vérifier les comptes.

Telles sont les conclusions de M. Perrot.

Il nous apprend, de plus, que ce n'est que depuis une centaine d'années (1601) que les sieurs de Bellingant peuvent se dire fondateurs et premiers prééminenciers de la chapelle de Trobérou, et à l'appui il cite l'acte par lequel

« H^e et P^e messire François de Maillé, comte, chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et dame Claude de Kermavan, son épouse ; S^r et dame de Lislette du Chastel d'Homerville romain ; comte et comtesse de Kermavan de Seizploué, etc., demeurant en leur château du Bois, paroisse de Plounévez, d'une part ;

« Et noble homme Jehan Bellingant, S^r de Kerpabu, paroisse de Lannilis. Laquelle dame o l'autorité de son mari, en considération des bons et agréables services qui lui ont été faits par le dit Bellingant, étant notre sénéchal de Kermavan, et ses prédécesseurs nous ayant tous servis, a donné au dit Bellingant, à titre de simple donaison irrévocable, le droit de prééminence et fondation appartenant à la dite dame en la chapelle de Notre-Dame de Trobérou, au dit château du Bois, le 13 de Septembre 1601. »

Ce qui favorisa les prétentions du S^r de Bellingant sur la chapelle de Trobérou et l'administration sans contrôle des offrandes qu'on y versait, c'est qu'à cette époque, 1602, on nomma comme Recteur de Lannilis un prêtre qui était sous la dépendance des sieurs de Bellingant. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Perrot :

« Ce Recteur (M. Goulven Lhostis, 1602-1657) leur a été en tout favorable, comme fils de fermiers de la maison, puis précepteur de MM. les enfants, parvenu enfin par

leur crédit à la rectorie de Lannilis, ayant même qu'il fut prêtre ; il affectionna tellement la maison de Kerbabu, qu'il aima mieux y rester toute sa vie, avec sa famille, dans une des fermes, que de venir habiter son presbytère. »

L'an 1653, les sieurs de Bellingant agrandirent la chapelle et obtinrent de l'Evêque, Mgr de Laval, l'autorisation de bénir un cimetière et d'y faire des enterrements.

L'an 1654, ils fondèrent une grand'messe à perpétuité, les dimanches et fêtes, avec aspersion d'eau bénite, pain bénit et procession autour du cimetière, avec croix et bannières qui furent achetées à cette intention ; ils obtinrent même la permission d'y faire dire la messe les quatre grandes fêtes de l'année.

A la mort de M. Lhostis, son successeur, M. Meryen, « trouvant dans la chapelle de Trobérou une forme de gouvernement si peu ordinaire, y forma des oppositions, surtout pour les enterrements, » et c'est sans doute à raison de ces difficultés « avec quelques seigneurs de la paroisse, » comme nous le dit M. de Kerdanet (A. G.), que M. Meryen donna sa démission, en 1662, pour devenir chanoine de Sainte-Anne de Lesneven.

Les recteurs successifs essayèrent de transiger et de remettre les choses en ordre, principalement pour l'administration du temporel de la chapelle, et le 7 Juillet 1719, Monseigneur de Léon, Jean-Louis de la Bourdonnaye, en visite pastorale, ayant fait l'appel des gouverneurs de la chapelle de Trobérou, « se sont présentés Olivier Gouez et Prigent Nicolas, gouverneurs de la dite chapelle ; nous leur avons demandé si leurs comptes étaient en état, ils nous ont répondu que non et qu'ils ne rendaient point de compte qu'au S^r de Bellingant. A l'endroit, nous avons demandé au S^r Recteur s'il tombait quelques offrandes dans la dite chapelle, il nous a répondu que oui. Sur ce,

ouy les conclusions de notre vénérable promoteur (M. Hal-léguen, recteur de Pleyber-Christ), nous avons ordonné que le général de la paroisse de Lannilis nommera à l'avenir les gouverneurs de Notre-Dame de Trobéro, et qu'ils présenteront leurs comptes à notre prochaine visite, en conformité de nos précédentes ordonnances, à faute de quoi nous déclarons que nous interdirons la dite chapelle. »

La revision des comptes était d'autant plus nécessaire que, vers cette époque, il était constaté que diverses fondations de chapellenies n'étaient plus desservies, entre autres une chapellenie fondée en 1593, de deux services à trois prêtres l'un, le premier jour de l'année, l'autre, le jour de la Décollation de saint Jean, en Août, par noble homme Jean de Kerozven, Sr du dit lieu ; et une autre chapellenie fondée par la même famille, en 1662, par noble homme David du Bois, Sr de Rozven. Or, en 1723, les représentants de cette maison, Julienne Dubois, fille d'un sieur François de Rozven, autorisée de son mari, écuyer Mathurin Le Forestier de Quillien, portait plainte au présidial de Quimper, que les fondations de ses auteurs n'étaient pas desservies depuis longtemps, quoique les gouverneurs de Trobéro touchassent les revenus de la fondation ; le sieur de Bellingant et les gouverneurs de Trobéro furent donc assignés et se virent condamnés à remplir les charges imposées par les fondateurs, et en leur payer le revenu pendant vingt-neuf ans, autrement les héritiers des fondateurs pourraient réclamer les biens gages de la fondation et les mettre à la disposition de l'Evêque de Léon, pour œuvres pies et messes, soit à Lannilis soit ailleurs. Jugement rendu à Quimper, le 3 Juillet 1724, et sur appel de M. Bellingant, confirmé au Parlement de Rennes, le 16 Mars 1730.

*
* *

Le nombre des chapellenies ou fondations établies dans l'église de Lannilis était considérable. En voici quelques-unes.

Chapellenie de D^{lle} Julienne Kerengar, dame de Kereon, dite de Penendreff, fondée en 1615 ; présentateur, le Sr de Penendreff, puis M. de Kersauzon ; rente de 151 livres pour 80 messes, dont 48 devaient être desservies à Lannilis, les autres en la chapelle du château de Kerengar.

Chapellenie fondée par André Le Moign, en 1629, demeurant en la paroisse de *Plouavatz* (Guipavas), « à être desservie dans l'église parochiale de M. Saint Pierre de Lannilis, sur l'autel principal ».

Chapellenie de Meür, chargée d'une messe, le jeudi ; présentateur, M. Hubert de Bellingant ; titulaire, Antoine L'Escalier, clerc en 1745.

Chapellenie de Catherine Simon : présentateur, l'Ordinaire ; chargée d'une messe basse, tous les quinze jours ; titulaire en 1770, le recteur de Landéda, Jean Pérez.

Chapellenie de Marguerite Tromeur ; chargée d'une messe basse, tous les quinze jours ; l'Ordinaire présente, à la fin du xviii^e siècle.

Le nombre de ces chapellenies était plus que doublé, si l'on tient compte de celles qui se desservaient dans les vingt chapelles de la paroisse, dont voici l'énumération à peu près complète.

1^o Le Prieuré de Lothuznou.

La chapelle de ce Prieuré, dédiée, comme nous l'avons dit, à saint Tudon, dépendait de Saint-Mathieu, O. S. B. Le revenu, valant environ 600 livres, était chargé de deux messes basses, puis d'une seule par semaine, depuis le xv^e siècle.

A la fin du xviii^e siècle, le manoir de Lothuznou, qui

devait être autrefois la résidence du Prieur, était affermé 250 livres à un sieur Le Vaillant ; le lieu noble de Keraudi, ou Keroudaut, était loué pour 201 livres à Jean Le Mau-guen.

Autrefois, un religieux bénédictin était, le plus ordinairement, titulaire du prieuré ; cependant, en 1745, il fut obtenu, en Cour de Rome, par Bernard-Charles-Daniel Provost Douglas de Boisbilly, chanoine de Quimper. En 1764 ; le titulaire était dom Anne-Auguste Bougay, O. S. B., demeurant à Marmoutiers.

2^o Notre-Dame de Trobéro.

Nous avons déjà fait connaître la fondation de cette chapelle ; nous mentionnerons ici les libéralités dont elle fut l'objet, par suite de la vénération des fidèles.

En 1560, le 16 Avril, Nicolas Trobéro et Marguerite Guéguen, sa femme, y fondent trois messes à perpétuité.

La même année, le 19 Mai, Catherine Laouénan, veuve de Jan Floch, y fonde, à chaque fête de Notre-Dame, à perpétuité, une messe à notes répondue par trois prêtres.

En 1593, fondation du S^r de Kerosven, dont nous avons déjà parlé.

L'an 1611, le 22 Mai, Marie de Kerouars, dame de Kerillas, fonde à perpétuité, chaque vendredi, une messe basse.

Le 7 Février 1665, M^{me} Anne de Perrien, douarière de Kerbabu, veuve de Messire Olivier de Bellingant, voulant fonder une confrérie de Saint-Joseph, à Notre-Dame de Trobéro, donne, à cet effet, le convenant de Cameuret, en la paroisse de Landéda, et prie MM. les Vicaires généraux de Léon, le siège vacant, de vouloir bien l'approuver, et leur montre une bulle qu'elle a obtenue, le 9 Juin 1664, d'Alexandre VII, accordant des indulgences aux confrères qui en feront partie. Alain Léon, du manoir de

Trobéro, est choisi comme gouverneur de la dite confrérie.

En 1662, chapellenie de Kerosven ; une messe matinale, dont nous avons parlé.

Chapellenie de Guillaume Jestin et d'Olivier Calvez, dite de Landaunoye, ou Penanprat ; présentateur le S^{er} de Landaunoye, puis les S^{rs} de Bellingant ; 180 livres de revenu ; desservie en la chapelle de Trobéro.

3^o Notre-Dame de Poulfozou ou des Neiges.

Signalée par le P. Cyrille Le Penneç, sur la route de Paluden, au passage entre Lannilis et Plouguerneau. Existait encore en 1793 ; le 29 Juin, la cloche en est enlevée, pour la soustraire à la réquisition.

4^o Notre-Dame de Kerguiskin.

Cette chapelle, presque en ruine du temps du Père Cyrille, n'existe plus, sur les côtes de l'Aber-Benoît.

5^o Notre-Dame du Coum ou du Tavay.

Chapelle dépendante de la seigneurie du Coum, distincte de la chapelle de Tavajoc, voisine, mais située dans la paroisse de Brouennou, aujourd'hui en Landéda ; elle appartenait, au xv^e siècle, aux seigneurs de Coat-junval.

En 1686, on y desservait une chapellenie dont était titulaire Mathieu Le Gall, prêtre de Cornouaille, en remplacement de M. Jean Guiriec, chanoine de Sainte-Anne de Lesneven ; les présentateurs étaient primitivement les seigneurs du Coum. La pierre tombale d'un de ces seigneurs a été dernièrement transportée de Lannilis au Musée de Saint-Louis de Brest.

La chapelle fut détruite par un incendie, à l'époque de la Révolution. M. Corrigou nous dit que, d'après la tradition locale, la statue en bois de Notre-Dame du Coum fut respectée par l'incendie, mais jetée à la mer, à l'Aber-Benoît ; elle fut retrouvée par des pêcheurs, et est encore conservée.

6° *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.*

Chapelle citée par le Père Cyrille ; était voisine du château de Kerdrel, il n'en reste plus de trace.

7° *Chapelle du manoir de Kerdrel.*

Probablement sous le vocable de Sainte-Apolline, qui y était particulièrement vénérée. On y desservait une chapellenie dite *des Audren* ou *de Kerdrel*, fondée par Jeanne, dame de Kerlissier. La chapelle était bien conservée en 1805.

8° *Saint-Fiacre de Kerbabu.*

Au manoir de Kerbabu, il y avait deux chapelles, l'une dans la cour du château, l'autre à environ 300 mètres. C'est dans cette dernière, bien probablement dédiée à saint Fiacre, que se desservait une chapellenie dite *Kerrien* ou *Bellingant de Crenou*, au revenu de 132 livres, chargée de deux messes basses par semaine.

9° *Trefly ou de Kerengar.*

Chapelle où fut fondé, le 19 Avril 1531, un collège (colégiale) de quatre chapelains, dont étaient présentateurs les S^{rs} de Kerengar, puis en 1758, le prince de Montmorency-Tingry. La portion de chaque chapelain était de 200 livres, à charge d'une messe par jour, sur l'autel de Sainte-Marguerite, à laquelle tous les chapelains devaient

assister. Autre chapellenie, dite *de Kerengar*, fondée par Jeanne du Louet de Coatjunval, dame de Kerengar, dont le titulaire, en 1775, était Claude-René de Bouillon.

10° *Sainte-Catherine de Trefflan.*

On y desservait, en 1788, une chapellenie dont était titulaire Claude-Jean-Marie Duplessis du Colombier, chanoine de Chartres.

11° *Chapelle de Kerouartz.*

N'est pas citée dans les anciens actes, et ne paraît pas de construction ancienne, quoique bâtie avec d'anciens matériaux d'édifices tombés en ruines.

12° *Sainte-Genève.*

Chapelle du château de la Motte ou de Kergarec. Une chapellenie y était desservie, au revenu de 80 livres, dont étaient présentateurs les S^{rs} de la Motte, puis la maison de Kerguziau Kervasdoué. Elle appartenait en 1805 à Jean-Marie Cabon.

13° *Saint-Sébastien.*

La chapelle datait du xvii^e siècle ; en 1805, le Curé disait qu'elle avait été bien réparée en 1785, et qu'on y avait grande dévotion ; mais il est probable que les réparations de 1785 n'avaient pas été bien sérieuses, car elle fut entièrement reconstruite, en 1822, avec les matériaux de la chapelle de Notre-Dame de Trobérrou.

14° *Saint-Yves.*

Chapelle du manoir de Bergot ou du Moguer ; on y desservait une chapellenie dotée d'un revenu de 90 livres, à

— 76 —

charge d'une messe basse, tous les dimanches. (On s'y rend actuellement en procession, le lundi de la Pentecôte.) En 1744, le titulaire était Claude-René Bouillon, prêtre de Léon, et le présentateur le Sr Clerambault, Sr de Bergot, commissaire général au Port-Louis. On y desservait aussi une chapellenie fondée par Jean Hilion, prêtre, dite de Lanano et Bergot ; revenu 28 livres, à charge de 30 messes par an ; présentateurs, les S^g^{rs} de Kervenny-Bergot.

15° *Le Roual.*

Chapelle dédiée à Notre-Dame de Consolation, depuis sa reconstruction en 1839. Elle était autrefois desservie par un collège de quatre chapelains, dont furent successivement présentateurs les sieurs du Rouazle, puis de la Jaille. Elle appartenait, en 1805, à la famille Haligon.

16° *Mescaradec.*

Chapelle près le manoir de ce nom ; elle était la propriété des sieurs de Kergorlay, puis des Guikerneau.

17° *Oratoire dans le cimetière.*

Bâti, en 1641, par Yves Roudaut, architecte, et béni le 17 Août 1644.

En 1820, le Curé de Lannilis signale, comme existant sur sa paroisse, les chapelles domestiques de *Saint-Guillaume*, *Sainte-Illuminée* et *Saint-Germain*, qui se confondent peut-être avec l'une ou l'autre de celles mentionnées plus haut.

(A suivre.)

LESNEVEN

Le Collège des Chanoines de Sainte-Anne

(Suite.)

SUPPRESSION DU CHOEUR COLLÉGIAL (suite).

Décemment, le seigneur de Penmarch ne pouvait se tenir à l'écart d'un conflit où tous les instincts chicaniers allaient pouvoir s'en donner à cœur joie. Louis François de Penmarch, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur marquis dudit lieu, ancien banneret de Bretagne (1),

(1) Dixième et dernier baron de Penmarch, né le 22 Mai 1728 (Ker-DANET, *Vie des Saints*). Epousa successivement Marie-Marthe de Botloy ; Françoise-Thérèse de Kerguennec (?) ; et Innocente-Charlotte-Sévère-Louise-Yvonne de Kermel. Décédé sans postérité à Penmarch, le 23 Février 1804.

La branche aînée des Penmarch se trouva fondue dans Huon, par le mariage à Tréguier, au 1^{er} Juillet 1748, de Renée-Gabrielle Guyonne de Penmarch, sœur aînée de Louis-François, dernier du nom, avec Jean-René Huon, seigneur de Lesguern et de Kérézélec.

A propos du nom de Botloy cité plus haut, qu'on nous permette de rapporter la lettre suivante écrite de Tréguier, le 8 Juin 1702, au P^{er} des Carmes de Saint-Paul de Léon : « La paix de Jésus soit avec nous et notre force. Je crois, avec votre permission, qu'il est à propos de vous faire savoir la mort de Madam^e du Bislo de Botloy, la douairière, âgée de 75 ans, qui, depuis 48 ans ou plus, a toujours vécu dans une vie exemplaire, pénitente, pauvre, dévote, communiant tous les jours tant qu'elle a pu se faire porter à l'église, disant le bréviaire nombre d'années. Quoiqu'elle fût (elle-même) sourde, elle était l'appui et la consolation de toutes sortes de personnes. C'était une femme d'un grand mérite personnel, admirée partout, un bel esprit, un grand sens, génie, belle mémoire, un jugement solide et grande capacité. Elle était parfaite

trouva, lui aussi, qu'on lui avait fait tort dans ses prééminences qui étaient, dans le pignon susain et au côté septentrional : deux fenêtres avec ses armes ; plus une châsse, un escabeau et un banc dans l'église ; plus, dans le cimetière, devant la principale porte d'entrée, une croix de pierre avec ses armes en bosse.

Les habitants lui rappelèrent que la croix de pierre n'était pas en cause ; quant aux fenêtres, la maison de Penmarch avait, une soixantaine d'années auparavant, accepté qu'on bouchât l'une d'elles. Pour l'autre, le seigneur de Penmarch n'avait qu'à participer aux frais de la réédification, au lieu de se désintéresser de ses prééminences, comme à Notre-Dame, où il laissait tomber en ruines la chapelle qu'il y possédait près du chœur, au côté de l'Évangile.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de l'apparition de la figure un peu falotte de ce seigneur de Penmarch dans le chassé-croisé des appels et des instances, on allait avoir pour

en tout, et cependant avait cherché à s'humilier, à changer cette grande beauté et son grand air par tout ce qu'elle avait pu et par les macérations et pénitences. Il n'y a pas encore deux ans, elle jeûnait trois fois la semaine, étant [pourtant] depuis quatre ans travaillée de continuelle et fréquente maladie qui la réduisait nombre de fois à l'extrémité et obligeait à lui donner les derniers devoirs. Elle a souffert tous ces temps des maux très sensibles et très pénibles dans une patience à ravir le ciel et la terre. Ces souffrances lui ôtèrent l'usage du marcher et des mains. Mais la tête et le jugement [demeuraient] toujours admirables. Dans sa maison elle faisait exactement ses dévotions, toujours en oraison étant seule. Fut à la grand messe le jour de l'Ascension. Le samedi se trouva tout à coup malade. Le soir on lui donna l'extrême-onction. Le lundi 29 Mai, mourut à 10 heures comme un ange et devint admirable. On l'habilla de votre saint habit. Monseigneur l'Évêque de Tréguier, le clergé, toute la noblesse de la ville et environs, une affluence de monde et peuple, par dévotion, estime et vénération, assistèrent à l'enterrement et depuis, on court à son tombeau pour l'implorer et la prier. Je vous supplie de lui procurer le repos éternel au plus tôt comme à votre sœur, et d'annoncer sa mort à toutes vos maisons et à votre ordre pour procurer les suffrages des prières à une de leurs sœurs du Tiers-Ordre des plus zélées et de mérite, professe depuis de longues années. »

Le nom de la signataire de cette lettre a disparu. Sur le dos, le Prieur a écrit : « Sœur Anne Le Hildry, dame du Bislo de Botloy, a pris l'habit à Saint-Paul, le 21 Juillet 1674 » (Arch. Dép., H. 228).

compliquer les affaires autre chose que des questions de pures prééminences. Abattre et rebâtir la nef et chœur des Chanoines, œuvre peut-être pas bien nécessaire. Ces derniers, toutefois, y consentiraient bien ; ainsi auraient-ils une chapelle un peu moins obscure. En attendant, ils iraient à la chapelle Saint-Yves, pour leurs offices et cérémonies. Mais ils soutenaient n'être en rien tenus aux frais, et d'ailleurs ne le pouvoir aucunement, le fonds de leur mense ne rapportant qu'à peine les honoraires de la desserte de la fondation.

Faisant droit à cette requête, les habitants promirent d'indemniser les Chanoines, ne leur demandant que leur simple consentement pour rebâtir le tout aux frais de la fabrique et du sieur de Gontaut-Biron qu'on y obligerait. Mais, observaient en outre les sieurs Chanoines, le Général de la paroisse n'a pas le droit de reconstruire absolument à sa guise, et il ne doit point séparer la nef paroissiale de celle du Chapitre, car ce serait contraire aux intentions des fondateurs de 1477 et de 1485.

Enfin, un autre genre de difficultés provenait de la nécessité qui s'imposait d'agrandir l'église projetée. En longueur, cela ne semblait guère possible. Car il y avait au Couchant beaucoup de maisons, notamment l'hôtellerie des Trois-Rois. Devait-on alors avancer au Nord dans le cimetière, vis-à-vis de la place, ou du côté Sud, vers la rue des Récollets ? Ce fut à ce dernier parti qu'on s'arrêta.

Toutefois, le plan du sieur Saffrey n'eut pas l'heur de plaire longtemps aux habitants. On s'adressa, en Janvier 1755, « à Monsieur de Fresier », et le 14 Avril suivant, les notables de Lesneven, sur le vu de son plan et devis, le priaient « de recevoir un million de remerciements de l'obligation qu'ils lui ont de leur procurer une aussi jolie église ».

Frézier critiquait le projet précédent fait par « un appareilleur qui se donne pour architecte. L'objet de l'appa-

reilleur n'étant que l'exécution ou imitation servile de ce qu'il a vu. »

Une des principales défauts signalées par Frézier était le défaut de lumière. A quoi il proposait de remédier en éclairant les deux bouts du berceau de la nef par des vitraux placés au-dessus de ses naissances, comme il l'avait fait à l'église de Saint-Sauveur de Recouvrance. « Si j'étais le maître, ajoutait-il, j'éclairerais la nef par 12 vitraux le long de la voûte découpée en lunettes dans le berceau, comme l'on fait ordinairement dans toutes les belles églises, ceux que je fais aux deux bouts n'étant pas suffisants pour y répandre une belle lumière. »

« La simplicité d'une église, écrivait-il encore, en augmente la majesté. La multiplicité des petites dévotions accessoires fait tort à la principale, et détourne du culte dû à la présence du Saint-Sacrement. Je sais bien que le clergé intéressé aux offrandes est bien aise d'y donner occasion par différents motifs. Mais les gens de bien pensent comme saint Jérôme dans sa lettre à Népotien, qui disait qu'étant l'homme du Seigneur, il se contenterait de la nourriture et du vêtement, d'où je conclus en juge désintéressé, que les deux chapelles demandées d'augmentation sont inutiles » (1).

On ne s'attendait guère à trouver saint Jérôme en cette affaire, et par la plume de M. Frézier.

Seulement, « la simplicité » visée par l'ingénieur faisait disparaître le chœur et nef des Chanoines. Bien que ces derniers fussent en droit, d'après une consultation d'avocats de Rennes, d'en exiger le rétablissement, ils acceptèrent pourtant, ainsi que M. de Gontaut-Biron, la nouvelle disposition de l'église. La solution imaginée (19

(1) Arch. Dép., E 472, en date du 1^{er} Mars 1755. On trouve dans le même dossier les dimensions des cloches à installer dans le clocher ; la première, de 4 pieds 2 pouces ; la deuxième, 3 pieds 1 pouce ; la troisième, 2 pieds 9 pouces ; la quatrième, 2 pieds 5 pouces 6 lignes,

Janvier 1755), pour leur donner satisfaction fut d'établir deux autels adossés ; l'un, celui de la paroisse, placé à la romaine près de la balustrade de communion, et tourné vers la nef ; l'autre, devant servir aux chanoines avec une sorte d'arrière-chœur de 12 pieds de profondeur, où serait réédifié le mausolée des Du Châtel. On leur assurait aussi leur sacristie et leur clocher propres.

Il semblait donc que les travaux fussent désormais sans obstacles. Mais la disposition précédente contraignant à avancer les autels vers la grande nef, tout en laissant moins de place pour le chœur proprement dit, était aussi de nature à léser le seigneur de Lescoet dans ses prééminences, en raison de l'emplacement de tombe qu'il possédait à l'endroit où allait être posé le nouveau maître-autel. Evêque et grands vicaires jugeaient de leur côté, défavorablement, cette exigüité du chœur.

M. de Lescoet avait donc la partie belle pour travailler à modifier le nouveau plan. A en croire les avocats des Gontaut-Biron, le seigneur de Kerno avait ses hommes d'affaires qui s'employaient de leur mieux à peser sur les décisions des habitants. « Il y a en tout ceci, est-il écrit, un faiseur et défaiseur de plans qui cherche à jouer les habitants. » Un sieur de Kerhor, agent de M. de Lescoet, aurait conduit le Général dans toutes les opérations. D'un autre côté maître Jacques Miorsec, sieur de Kerdanet, administrateur de la fabrique de Saint-Michel, est accusé d'imposer (toujours pour M. de Lescoet), ses volontés au corps politique, et d'avoir entraîné dans une cabale le plus grand nombre des habitants. Un factum de la même époque prétend que « les lois concernant l'administration de la fabrique et de la ville, sont toutes violées à Lesneven. Il y a des habitants qui ont trouvé le secret de se faire maintenir dans le corps politique, dix, douze ans, et plus. Il y en a un qui y exerce un empire absolu, et est en possession d'écrire toutes les délibérations sur le

cahier, sans consulter les autres délibérants qui signent à l'aveugle pour ne pas lui déplaire, et il garde ensuite chez lui ordinairement le dit cahier. Il y a aussi des marguilliers et trésoriers sortis de charge, depuis plus de vingt ans, sans avoir rendu leurs comptes et versé leur reliquat, et d'autres débiteurs qu'on ne poursuit pas par complaisance. »

Observons, par contre, que le seigneur de Lescoet, continuant toutes ses traditions de générosité, ne contribua pas peu à la reconstruction de l'église. Tandis que les habitants reprochaient à M. de Gontaut-Biron, si jaloux de ses prééminences, de n'avoir rien donné pour le nouvel édifice, ils n'hésitaient pas à reconnaître que M. de Lescoet, seul, ou presque, avait prodigué ses largesses, si bien que, « sans lui, il n'y aurait point eu d'église neuve ». Sans ses libéralités en bois, particulièrement, il aurait fallu aller en chercher à grands frais à Port-Launay.

Une première fois, il donnait 50 pieds d'arbres de son bois de Kerno, lesquels estimés à 3.000 livres furent laissés à la fabrique pour 2.000.

Le 16 Février 1755, il fournit 30 arbres estimés 300 livres. — Une autre fois, 62 pieds estimés 3.600 livres, mais qui ne furent payés que 2.600. Le 27 Mars 1757, le seigneur de Kerno devait encore faire présent de 12 pieds pour 600 livres au lieu de 864. De telles générosités étaient d'autant plus méritoires que, à cette époque, le château de Monsieur de Lescoet fut détruit par un incendie.

Ces dons lui donnaient bien naturellement certains droits de protestation contre les dispositions d'un plan par lequel il s'estimait lésé. C'est pourquoi nous assistons à un nouveau remaniement du projet qui avait valu à M. Frézier de si chaleureux remerciements.

On allait essayer de réserver aux sieurs Chanoines la chapelle construite dans le bas-côté Nord de l'église, mais sans leur fournir de sacristie distincte, ni de clocher,

« ce qui était une ruine générale des droits et fonds de la Collégiale et des seigneurs du Châtel. » C'est alors qu'on imagina de leur donner en partie satisfaction, en construisant deux sacristies dont l'une leur serait accordée. Idée malencontreuse, s'il en fut. Car ces sacristies étaient séparées de l'église par une venelle, ce que tout le monde trouvait ridicule ; si bien que les sacristies neuves furent démolies à peine élevées, et remplacées un peu après par une sacristie en sapin, établie provisoirement sous les orgues, en attendant qu'on eût des fonds pour faire mieux. La fausse manœuvre avait tout simplement englouti les 5.800 livres que possédait la fabrique !

Les Chanoines présentaient un autre grief. La chapelle qu'on leur destinait dans le bas-côté Nord n'ayant que 11 pieds de large, au lieu de 15, ils ne pouvaient songer à y placer leurs doubles stalles et l'ancien mausolée des du Châtel. Force était donc de rechercher quelque autre combinaison. Paroissiens et Chanoines réussirent alors à s'arranger sur ces nouvelles bases : le maître-autel servirait aux membres du Collège et aux prêtres de Saint-Michel, à condition, bien entendu, de fixer leurs offices à des heures différentes, comme cela, d'ailleurs, avait lieu par le passé.

Cette disposition exigeait qu'on reculât l'autel jusqu'au fond et qu'on l'adossât au pignon oriental. Moyennant cet arrangement, les Chanoines étaient tenus quittes pour l'avenir de toutes réparations ; leur ancien revenu de 15 pistoles par an s'en trouverait augmenté, et les offices, avec un clergé plus nombreux (il y avait alors 14 ecclésiastiques à Lesneven) n'en seraient que plus beaux. A cette solution, tout élégante qu'elle fût, allait manquer l'élément capital : l'exécution.

Pour ce qui était du différend au sujet des prééminences, voici ce que nous trouvons. Un sieur Joseph Lunven, sieur de Kerbernard, procureur fiscal de du Châtel, à Brest,

ayant la direction générale des terres du Châtel dans le Léon, parlait, à la date du 12 Novembre 1757, d'un essai de conciliation entre Lescoet et du Châtel. Le 16 Juillet 1758, un projet fut dressé à ce sujet par les avocats rennais, Boudoux et du Parc Poullain, mais sans résultat. « L'illustre magistrat » Le Pelletier de Rosambeau ne fut pas plus heureux, et le 10 Octobre, M. de Lescoet en donnait la raison, c'est que le plan sur lequel on reconstruisait l'église n'était plus celui de 1755.

— Comment démêler la vérité et le droit dans ces divergences d'intérêts, et quels étaient au juste tous les mobiles des « faiseurs et défaiseurs de plans » ? Il serait malaisé de le dire. Ce qui est certain, c'est qu'un nouvel architecte allait surgir, mandé par le sieur de Lescoet qui, depuis longtemps, cependant, ne mettait plus les pieds en cette église paroissiale dont la reconstruction l'occupait si fort.

Claude-Alain Barbier, comte de Lescoet, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, s'était, en effet, il y avait dix-neuf ans, retiré au couvent des Récollets de Lesneven, vivant de la vie commune des frères et leur prodiguant ses libéralités, entre autres, un habit neuf chaque année. Il devait y mourir le 17 Août 1763, pleuré de tous les religieux » (KERDANET, *Vie des Saints*, p. 106).

Son testament, rédigé au dit couvent le 5 Août précédent, nous apprend les dernières dispositions d'humilité et de charité de ce véritable homme de bien. Il y déclare « vouloir être inhumé en l'église des dits Religieux, dans le caveau qu'il a fait rétablir, et où sont les reliques de son père (1), et cela sans aucune cérémonie dans

(1) M. LE GUÉNNÉC, dans le n° de Mars 1917 du *Bulletin de la Société Arch. du Finistère*, parle « de la profanation des restes des seigneurs de Lescoet, arrachés à leur caveau des Récollets où ils reposaient sous la dalle à effigie guerrière sculptée en 1638, par le bon artiste landernécien, Rolland Doré, enlevés à leurs cercueils de plomb, et enfouis à l'écart comme des débris d'animaux ».

les prières qui se feront pour le repos de son âme.

Il veut une messe quotidienne, pendant vingt ans, sur l'autel de la chapelle où est son caveau, messe suivie d'un *De profundis*, et pour cela il affecte les redevances du lieu de Mesnigoalen.

Il veut que tous les dimanches, pendant quatre-vingt-dix-huit ans, on donne aux pauvres 3 livres, dont 36 sous à la porte de l'église des Récollets, entre 8 heures trois quarts et 9 heures, par un domestique du couvent, et 24 sous aux pauvres honteux de la ville. Et pour ce, il affecte le lieu noble du Cosquer, au bourg d'Elestrec, plus le revenu de deux champs joignant l'enclos des Récollets.

Il demande qu'on donne 60 livres de rente viagère à Jacques Jort, surnommé la Montagne, garde-bois, ainsi qu'à la Roy, gouvernante à Kerno, et pour ce, affecte les deux lieux de Poulbriant à Lesneven. Plus, une année de gages à tous les domestiques qui se trouveront à son service à sa mort.

Veut que l'année qui suivra le paiement de son rachat, on diminue 100 livres à chaque fermier de métairie qui aura fait les corvées à Kerno.

Il déclare qu'il a acheté une tapisserie de Bruxelles à son oncle du Gage, pour 4.000 livres, dont il a payé les cinq sixièmes sur la recette des terres de son fils aîné (le sieur de Kerhorre ?).

Il donne 12.000 livres à chacun de ses cadets : le vicomte de Lescoet, capitaine de vaisseau ; le chevalier de Kerno, lieutenant de vaisseau ; l'abbé de Lescoet, comte de Lyon, et à sa fille du Lescoet qui n'est point en religion » (1).

Durant tout le temps de son séjour chez les Récollets, soit par amour de la retraite, soit par autre motif, il avait cessé de paraître à la paroisse où pourtant on l'avait vu

(1) Arch. Dép., H. 327.

« fort assidu aux exercices du dernier jubilé. » Mais il ne s'en intéressait pas moins à la reconstruction de l'église, et ce fut lui qui fit venir aux Récollets, M. Cornec, recteur de Plabennec. Ils eurent ensemble une longue conférence, à la suite de laquelle ledit M. Cornec dressa d'accord avec un des Chanoines, et sur les indications de M. de Lescoet, un plan d'église à pans coupés qui fut par la suite définitivement suivi.

Les modifications furent-elles peu goûtées des habitants, ou bien M. de Lescoet outrepassa-t-il ses droits de prééminencier ? Il se peut ; du moins, à s'en référer à un mémoire des habitants où on déclare « exorbitantes les nouveautés introduites par M. de Lescoet ainsi que ses prétentions, si bien qu'il emporte la moitié de l'église, sans compter qu'il nuit aux autres prééminences ou même les anéantit ». Par exemple, en ce qui concernait les marques d'honneur ; il avait, en Juin 1757, fait mettre dans les voûtes des deux fenêtres du bas bout de la nef, au dedans et au dehors, des pierres gravées à ses armes. Il fit aussi voûter « tout le sanctuaire même sous le maître autel, ainsi que le bout du bas-côté du Midi. La clef de cette voûte est au milieu du sanctuaire, et on descend dans ce souterrain par un degré en pierre de taille. On y a placé une tombe élevée entourée d'environ 13 petits caveaux séparés. Il avait fait faire, en outre, un deuxième caveau voûté dans le bas-côté donnant sur le Midi, depuis le haut jusqu'au troisième pilier, soit sur 25 pieds, à compter du deuxième pilier oriental. Le caveau est de la largeur du bas-côté et a trois rangs d'alvéoles, avec marches pour y descendre. Tous ces caveaux faits sur le modèle de ce qu'il y a de mieux dans ce genre dans les églises de Paris. »

C'est que « beaucoup de personnes ont de la répugnance à être enterrées dans les cimetières. D'autre part, les arrêts et réglemens de la Cour défendent d'inhumer

dans les églises, à moins de caveaux souterrains bien fermés, arrêts exécutés en toute rigueur à Lesneven (1). M. de Lescoet a fait de nombreuses alvéoles où on peut placer des cercueils, moyennant son consentement et une redevance de 12 livres au profit de la fabrique. Ainsi, M. de Lescoet n'agissait-il pas pour lui. N'avait-il pas un caveau aux Récollets, et, en différentes églises de Lesneven, une infinité de tombes et enfeux ? Il n'avait pas lieu de craindre que les sépulcres manquassent à sa famille. Loin de lui toute idée de faste, d'ambition et d'usurpation. C'eût été le mal connaître. Le genre de vie qu'il avait embrassé et qu'il menait depuis des années dans l'obscurité d'un cloître prouvait, mieux que tout, qu'il était peu touché des vains honneurs du siècle. S'il fit placer ses armes dans les bas-côtés de la nouvelle église, c'est moins pour apprendre à la postérité qu'il avait beaucoup contribué à sa construction, que pour imposer à ses descendants une sorte d'obligation de pourvoir à l'entretien et à l'embellissement d'une église où leurs ancêtres firent dans tous les temps éclater leur zèle et leur piété, et bien que n'ayant pas encore (vers 1763) reçu le moindre sol sur ce qui lui était dû, il ne fit pas la moindre démarche pour cela. »

Quoi qu'il en fût des intentions de M. de Lescoet, vers le même temps, le Présidial de Quimper rendit la sentence suivante : Le seigneur de Lescoet pouvait conserver deux bancs dans le chœur ; trois écussons dans la maîtresse vitre ; un enfeu seulement dans le massif élevé sous le chœur ; les autres petits caveaux devant être bouchés, comblés ou supprimés. Dans la nef, M. de Lescoet pouvait garder le banc qu'il possédait, vis-à-vis de la chaire, à l'endroit du pilier où est l'autel de Saint-Eloy et

(1) Cette docile observation des réglemens était fort loin d'être générale ; bien au contraire. Voir A. Duruy ; « Les Epidémies en Bretagne », *Annales de Bretagne*, 1886, n° 2, p. 126.

de Sainte-Barbe. Mais il lui était défendu de placer une lisière en dedans ou en dehors, faute d'avoir suffisamment justifié ses titres à cette prétention. Le Général de Lesneven était débouté de ses prétentions envers MM. de Gontaut et de Lescoet:

Toutefois, cette sentence ne dut pas être le dernier mot en cette affaire, car à la date du 19 Août 1772, Mess. Claude-Alexandre-Marie Barbier, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur comte de Lescoet, Châtel, de Kergo, de Kerno, de Lesquiffiou, vicomte de Coetmenech, seigneur du Rest et du Modest, accepta de prendre pour arbitrer les sieurs du Parc Poulain et Boylesve, avocats à la Cour, pour terminer le procès qu'il avait au Présidial de Quimper avec le Général de Lesneven, concernant ses prééminences. Mais nous ignorons ce qu'il advint de ce projet de transaction.

Au commencement de 1762, Monseigneur de Léon fit savoir que non seulement il ne bénirait pas personnellement la nouvelle église, mais qu'il refusait d'autoriser la cérémonie et de déléguer qui que ce fût. On a déjà vu qu'une des causes de mécontentement de l'Evêque était l'emplacement donné au maître autel. M. de Lescoet essaya d'obtenir des habitants qu'ils acceptassent une autre disposition. Il se rendit à l'assemblée du corps politique, le 29 Avril 1762, pour communiquer la lettre de Monseigneur de Léon et proposer un facteur d'orgues. Les habitants acceptèrent l'offre concernant le facteur d'orgues, le sieur Watrin, lequel s'engagea à tout remettre en état, moyennant 3.000 livres. (Mais lors du procès-verbal du renable des orgues, 6, 7 et 10 Septembre 1764 (1), les experts délégués par le Général de Lesneven, François Verax, organiste de Carhaix, Hervé-Joseph Coustin, organiste de Landivisiau, et François Marquer, expert et facteur d'orgues

(1) Note de M. le chan. PEYRON.

à Saint-Mathieu de Quimper, estimèrent que le travail n'était pas satisfaisant et furent d'avis de diminuer le salaire du sieur Watrin de 1.350 livres.)

Quant au déplacement de l'autel, les habitants refusèrent même d'en délibérer. Le Recteur de Lesneven, ayant voulu gagner quelque chose sur ce point et obtenir même quelques subsides pour couvrir les frais, se vit éconduit. Mais dès le lendemain, M. de Lescoet, d'accord avec le recteur, fit déplacer et adosser au pignon Est, l'autel litigieux, lequel n'était qu'un travail très léger en sapin. Il en coûta 12 livres à M. de Lescoet, père, et 6 livres à son fils, M. de Lesquiffiou.

Mis en présence du fait accompli, les habitants s'en accommodèrent. Le 6 Mars 1763, la communauté projeta de demander à Monseigneur de Léon, par manière de sommation, de venir bénir l'église, ou, en cas de refus, de signifier sa décision par écrit.

Le Prélat, quoique ayant bien des sujets de mécontentement du Général de Lesneven, accepta de venir consacrer l'église. La cérémonie eut lieu le 18 Décembre 1763. Il n'y avait plus, à proprement parler, de chapelle collégiale : jusqu'à la Révolution, les Chanoines officieront dans le chœur et nef de la paroisse.

Les derniers Seigneurs de Névet.

(Suite et fin.)

Il serait intéressant de savoir quel est ce seigneur de *Névet béni*, à la mémoire duquel s'adresse ce chant de la reconnaissance.

La question a été traitée contradictoirement, par M. Gaston de Carné et par M. Trévédy, dans la *Revue de l'Ouest*, 1888.

Le héros de l'élegie est évidemment Malo, dit M. de Carné, car lui seul mérite cette épithète de vieux (*otrou koz*) que lui donne l'auteur de la complainte ; ce qualificatif ne saurait appartenir ni à Jacques, assassiné à Rennes, ni à Jean, ni à René, ni à Henri-Anne, tous morts avant d'avoir atteint la quarantaine.

Le héros de l'élegie ne saurait être Malo, reprend M. Trévédy, car le chant populaire parle d'un M. de Névet, laissant des fils, et Malo n'a eu qu'une fille. Quant à l'objection tirée de l'*otrou koz*, M. Trévédy s'efforce de tourner la difficulté en disant que c'est *otrou kez* que l'auteur avait voulu dire, et que sa pensée a été dénaturée par la substitution d'une simple lettre. En dehors de cette interprétation, un peu tirée par les cheveux, on pourrait objecter à l'opinion de M. Trévédy que ce qui doit caractériser surtout le héros, c'est sa charité peu commune pour les malheureux ; or, Jean de Névet nous est surtout connu par son aveu à l'Evêque, en 1644, où il fait étalage de la glorieuse origine de sa maison ; mais nous ne connaissons de lui rien qui puisse lui faire mériter la qualité de bienfaiteur du peuple.

Peut-être, pourrions-nous conclure que ce n'est ni de Jean ni de Malo qu'il est question dans l'élegie.

Disons, d'abord, que Jean est décédé le 11 Décembre 1646, et Malo, le 1^{er} Avril 1721 ; or, en Décembre, on était dans le temps de l'Avent ; d'un autre côté, le 1^{er} Avril, en 1721, tombait en Carême, le mardi du dimanche de la Passion, puisque, cette année, Pâques était le 13 Avril. Comment donc faire coïncider avec ces deux dates, la fête de nuit dont il est question, dans la complainte du pauvre Malgan, à une époque où les lois de l'Eglise étaient mieux observées que de nos jours ?

Si nous écartons, comme prétendants à l'honneur de l'élegie, Jean et Malo, il ne reste plus que René de Névet ou son fils, mais ce dernier, non marié, n'est pas même mort à Lézargant.

Ce serait donc, selon nous, René qui serait ce seigneur de Névet, qui a dû laisser une impression si durable parmi ceux qui l'ont connu, et dont le souvenir nous a été conservé, non plus par un chant populaire, mais par un document authentique et contemporain, que nous avons cité plus haut, et qui aurait assurément changé les idées de M. Trévédy, s'il l'avait connu plus tôt. Dans René, nous avons un seigneur de Névet, non seulement recommandable par une grande piété, mais un vrai bienfaiteur du peuple, par son intervention efficace, en 1675, pour apaiser les révoltés et les soustraire aux terribles châtiments du Duc de Chaulnes ; de même dans sa vie privée, comme seigneur vis-à-vis de ses vassaux, en exerçant sa charité envers eux, de manière à ne froisser en rien leur dignité, leur procurant du travail pour faciliter la libération d'une dette. Que l'on relise cet éloge de M. de Tréanna, et l'on demeurera bien convaincu que c'est lui que Malgan proclame le *soutien du pays*.

René de Névet a deux fils, ils sont encore jeunes, l'aîné

n'a que cinq ans, mais cela suffit, pour qu'il puisse consoler ses vassaux, en leur disant que ses enfants leur continueront l'assistance que lui-même leur a donnée.

Mais alors, pourquoi Malgan qualifiait-il de « Vieux Monsieur », *otrou koz*, ce seigneur de Névet qui venait de mourir à trente-cinq ans ? C'est que Malgan ne parlait pas français, mais breton. L'expression *otrou koz* n'implique pas nécessairement l'idée de vieillard ; un père de quarante ans est dit couramment *otrou koz*, s'il a un fils de dix ou quinze ans ; s'il s'agit, notamment de deux frères orphelins de père, l'aîné est dit *otrou koz*, alors qu'il n'aurait que trente ans. Or, c'était bien le cas pour les deux frères René et Malo ; à sa mort, René avait trente-cinq ans, son frère Malo en avait trente. Lorsqu'on demanda qui est mort chez les Névet ? la réponse était toute naturelle, c'est le vieux, l'aîné, le chef de la famille. Ainsi s'expliquerait tout naturellement cette épithète de « vieux » qui a tant troublé et M. de Carné et M. Trévédy.

Il ne faudrait pas non plus chercher la preuve d'un grand âge, dans les autres paroles qu'il prononce : « *pa zeu an oad mervel zo red*, quand vient l'âge de mourir il le faut » ; c'est-à-dire, sous une autre forme : lorsque l'heure est sonnée il faut partir ; mais l'heure peut être la sixième, la neuvième ou la onzième heure ; c'est une simple formule de soumission à la volonté de Dieu lorsqu'il lui plaira de nous rappeler à lui.

La fête de nuit, lors de la mort de René de Névet, devient vraisemblable, puisqu'on est dans le temps pascal, le lundi de la Quasimodo. Nous croyons donc que c'est bien la mort de René de Névet qui a inspiré le chant de Malgan, et il ne faudrait pas attacher trop d'importance à certains détails de la complainte, recherchés par l'auteur pour dramatiser son récit. C'est ainsi que la scène du cimetière, qui nous montre le corps de M. de Névet des-

cendu dans la tombe par le fossoyeur, est de tout point invraisemblable, car jamais un seigneur de Névet, mort à Lézargan, n'a été inhumé dans le cimetière, mais dans la tombe prohibitive des Névet, près le maître-autel de Locronan, quand cela n'a pas été aux Cordeliers de Quimper.

L'élégie de M. de Névet nous a quelque peu fait oublier la dernière descendante du nom, cette *pauvre* petite fille de Malo, âgée de trois ans, une des plus riches héritières de Bretagne, malgré les libéralités testamentaires de son père.

La veuve, M^{me} de Névet, n'avait plus d'autre consolation que sa fille ; aussi se déterminait-elle à la garder et à ne point la confier aux religieuses du Calvaire, comme l'avait recommandé son mari. De là, un procès qui ne devait pas se terminer, espérait-elle, avant que sa fille n'ait atteint l'âge de douze ans, fixé pour sa sortie de pension ; et puis, elle se disait, tout bas, que sa fille, avec sa fortune, pouvait espérer un parti autrement brillant que celui offert par son cousin de Pontbriand. Et même, pour se soustraire à des souvenirs pénibles, elle quitta Lézargan, et vint demeurer dans sa belle résidence de Beau-bois (Bourseul), au diocèse de Saint-Malo.

Mais pendant que Marie-Thérèse de Névet grandissait, Malo de Pontbriand ne perdait pas de vue les dernières volontés de son oncle, et avait quelques inquiétudes sur les dispositions peu encourageantes de M^{me} de Névet ; aussi se décida-t-il à brusquer le dénouement par un coup de tête.

« C'était en 1727, nous dit M. de Carné, M^{me} de Névet se promenait, un jour, avec sa fille, âgée alors de dix ans, dans son parc de Beau-bois, lorsqu'elle reçut la visite de quatre dames, qu'un grand carrosse avait amenées. Deux

de ces dames s'approchèrent pour amuser l'enfant, pendant que les deux autres s'éloignaient insensiblement avec la mère. Lorsque la marquise de Névet fut assez loin et qu'elle eut disparu au tournant d'une allée, des hommes qui attendaient dans le parc, au nombre de douze, s'emparèrent de l'enfant, la jetèrent dans le carrosse, et la voiture partit au galop des chevaux. »

Cet enlèvement fit du bruit dans la province, et naturellement cette folle entreprise fut énergiquement blâmée. Tout espoir de mariage fut perdu pour Malo de Pontbriand, et il dut rendre la fille à sa mère, la marquise de Névet, qui s'empressa de marier Marie-Thérèse, dès qu'elle eut douze ans, à Jean-Antoine Franquetot, comte de Coigny. Le mariage fut célébré dans la chapelle du château de la Maignanne, en Andouillé, le 25 Octobre 1729.

L'alliance était des plus brillantes : M. de Coigny, âgé alors de 25 ans, était favori de Louis XV, fils de François de Franquetot de Coigny, maréchal de France en 1734, décédé à Paris en 1759.

Ils eurent trois fils : 1^o Marie-François-Henri, né en 1737 ;

2^o Augustin-Gabriel, né à Paris, Saint-Roch, en 1740 ;

3^o Jean-Philippe, né en 1743, décédé en émigration.

M^{me} de Coigny devint veuve de bonne heure ; son mari mourut en 1748, tué en duel, et voici, d'après M. de Carné, dans quelles circonstances :

« Il jouait un soir, au jeu du Roi, avec le prince de Donges, fils aîné du duc du Maine, et il perdait beaucoup ; dans un mouvement d'humeur, il prononça entre ses dents cette parole imprudente : « Il a plus de bonheur qu'un enfant légitime ». Le prince n'avait rien entendu ; mais des courtisans s'empressèrent de les lui répéter ; un duel s'en suivit, dont M. de Coigny fut victime. »

Sa veuve, la fille de Malo Névet, ne mourut qu'en 1778, le 29 Août.

Son fils aîné, Marie-François-Henry, fut colonel général des dragons, lieutenant général en 1780, pair de France en 1816 ; mort gouverneur des Invalides, à Paris, en 1821. Il était père de François-Marie-Casimir de Franquetot, marquis de Coigny, maréchal de camp en 1788, lieutenant général en 1814, mort en 1816 ; et c'est sa sœur Antoinette-Françoise-Jeanne qui épousa Horace-François-Bastien Sébastiani, général de l'Empire, qui est devenu maréchal de France en 1848. C'est leur fille unique qui épousa le duc de Choiseul Praslin et eut une fin si tragique après dix-huit ans de mariage.

Le duc Choiseul-Praslin était marié, depuis 1824, à Altarice-Rosalba-Fanny Sébastiani, née à Constantinople en 1807. C'était une femme d'une grande vertu et de correction parfaite ; elle avait eu onze enfants de son mariage avec le Duc. Celui-ci, après une vie assez régulière, avait contracté des liaisons incompatibles avec la fidélité conjugale ; sa femme s'en émut et songea à demander la séparation. Ce fut alors, qu'emporté par la passion, le Duc en arriva à assassiner sa femme, qui venait d'atteindre sa quarantième année, le 18 Août 1847. Il prévint lui-même la justice, en s'empoisonnant, quelques jours après son arrestation.

Le second fils de la dernière des Névet, marquise de Coigny, marié en 1767, fut le père de Anne-Françoise-Aimée de Coigny, née à Saint-Roch en 1769, et qui a fait tant parler d'elle. Mariée, en 1784, à André-Hercule Rosset, duc de Fleury, emprisonnée avec André Chénier, elle lui inspira sa fameuse pièce de vers, *La jeune Captive*. Libérée, elle divorça, pendant l'émigration, pour se remarier avec un M. de Montrond, qu'elle avait connu dans les prisons, sous la Terreur, puis divorça de nouveau.

C'est ainsi que la glorieuse descendance des barons et marquis de Névet est venue s'éteindre dans la boue et le sang : une femme tuée par son mari, une autre infidèle à tous ses devoirs.

Aussi, pour l'honneur du pays, aimons-nous à penser que, depuis la mort de Malo de Névet, en 1721, sa descendance n'appartenait plus à la Bretagne, et que tous ces malheurs eussent été évités, si l'on avait mieux suivi les sages dispositions du pieux Ermite de Locronan.

*
**

« Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le devant de la porte où l'on jouait jadis,

Car une fois perdu parmi ces capitales,
Ces immenses Paris, aux tourmentes fatales,
Repos, fraîche gaité, tout s'y vient engloutir. »

*
**

L'année 1921 verra le bicentenaire de la mort du dernier des Névet. Mais l'auréole de vénération qui entoure la mémoire des deux frères René et Malo n'est pas encore effacée dans le cœur des habitants de Kerlaz (1). Désormais, elle deviendra impérissable, grâce à la pieuse pensée d'un enfant du pays, le R. P. Floc'h, de la Congrégation du Saint-Esprit, supérieur du Séminaire français à Rome, qui vient de doter la jolie église de sa paroisse natale de beaux vitraux dont l'un rappelle, d'une manière touchante, la piété et la charité des seigneurs de Névet, vrais Bretons et soutiens de leur pays ; comme le chantait Malgan, *Kendalc'h ar Vretoned*.

P. PEYRON.

(1) Kerlaz, aujourd'hui paroisse, où est situé le manoir de Lézargant, et ancienne trêve de Plonévez-Porzay.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LANNILIS

(Suite et fin.)

En dehors de la confrérie de Saint-Joseph, signalée plus haut, Lannilis comptait la confrérie du Saint Rosaire, fondée en 1631 ; elle avait, en 1786, un revenu de 352 livres.

Celle du Saint-Sacrement, dont la dévotion devait être fort ancienne, car nous voyons, en 1609, une chapellenie dite de *Cibavit* ou de Notre-Dame de Bellingant, fondée en 1609, par un prêtre, Yves Le Meur, d'un revenu de 300 livres, à charge d'une messe solennelle, chaque jeudi de l'année, avec assistance du clergé de Lannilis, chapellenie qui fut réunie à la confrérie du Saint-Sacrement fondée par Catherine de L'Isle, dame de Kerouart, pour tous les jeudis et le second dimanche du mois ; en 1786, revenu de 264 livres.

La confrérie des Saints-Anges, dotée par Hamon Tournon, prêtre, neveu de Michel Le Nobletz ; elle avait, en 1786, un revenu de 113 livres.

La confrérie des Trépassés, fondée en 1699, par Guy Martin, neveu et futur successeur d'Alain Cariou, comme

recteur de Lannilis ; avait, en 1786, un revenu de 446 livres, sur biens immeubles.

*
*
*

A l'enquête sur la mendicité, M. Le Duc, recteur de Lannilis, répondait comme il suit :

« Il y a dans cette paroisse environ 90 familles pauvres mendiants, qui, y compris les enfants, forment une classe d'environ 300 personnes et à peu près un septième des habitants, mais incomparablement plus nombreuse que celle des personnes en état de leur procurer un grand secours, attendu surtout que la plus grande partie des gros propriétaires demeurent dans les villes.

« On divise cette espèce de mendiants en trois classes différentes, et on range dans la première les journaliers, les tailleurs et autres gens de métier, dont les premiers manquent souvent d'être employés, et les uns et les autres ne gagnant, pour l'ordinaire, que cinq ou six sols par jour, sont hors d'état de nourrir une famille souvent nombreuse, et c'est la plus grande classe.

« La seconde comprend 15 ou 20 personnes infirmes et autant de vieillards que le défaut de force ou de santé réduit à mendier.

« Dans la troisième classe, on compte environ cent enfants, dont les uns trop jeunes encore pour travailler, et les autres forcés par leurs parents de chercher du pain pour eux et pour ceux de leurs frères qui ne peuvent encore se le procurer.

« Toutes les familles pauvres sont simples locataires, sans aucune terre à cultiver. Il n'y a pas, dans la paroisse, de terre vague susceptible de défrichement.

« Il n'y a point d'hôpital, mais bien un revenu annuel de 290 livres, et à la mort de la dernière demoiselle Clisson,

il sera de 498 livres. Cette rente a été fondée, au profit des pauvres malades de Lannilis, par feu M^{lle} Cogenvall, (Coetjunval ?) représentée aujourd'hui par M. le prince de Tingry. Le capital de cette rente avait été placé, par la fondatrice, sur les aides et gabelles, et accepté par le général et corps politique de Lannilis, à charge de faire construire un hôpital, suivant délibération du 21 Décembre 1743. Cette rente a été payée exactement, excepté en 1771, où l'on fit une retenue d'un cinquième au profit de Sa Majesté, mais qui fut remboursée, l'année suivante. La distribution s'en est faite par les gouverneurs en charge ; mais si les choses ne prennent pas une meilleure forme, le Recteur actuel espère en faire désormais la distribution.

« Le nombre des pauvres étant considérable, et celui de ceux qui pourraient leur procurer de grands secours étant petit, n'étant pour l'ordinaire secourus que par des fermiers, qu'une mauvaise année met souvent hors d'état de faire aucune aumône, on estime que, pour empêcher la mendicité et procurer aux pauvres un secours assuré, il faudrait d'abord construire un hôpital, et y affecter un revenu assez considérable pour nourrir 50 pauvres. Le fonds pourrait être levé, soit sur les biens-fonds, soit sur les vins qui se vendent dans l'endroit, ou autres denrées qui ne sont point de la première nécessité, comme café, tabac, etc. On pourrait aussi engager les personnes qui font des aumônes en bled à les porter dans une maison marquée, où l'on ferait du pain, dont on donnerait par semaine une certaine mesure et suivant le besoin de chaque individu, pour supplément à ce qui manquerait au travail des personnes robustes pour nourrir leurs familles.

« Par ces arrangements et le maintien des lois sages qui défendent aux pauvres de courir d'une paroisse à l'autre, on pourrait peut-être arrêter le cours de la mendicité. »

« *Observations sur le goëmon.* — Les paroissiens de Lannilis ont toujours été dans l'usage de prendre et couper du gouesmon sur les côtes de Landéda et Brouennou. Il paraît qu'en 1723, on leur fit quelque difficulté sur cet objet. En conséquence, le général de Lannilis fit, à celui de Landéda et Brouennou, une sommation prônale et notarisée, afin de savoir leur moyen d'empêchement, et sur la réponse qu'ils firent de n'en avoir aucun, intervint, en 1724, une sentence de l'amirauté, de maintenir l'usage de Lannilis, usage immémorial fondé sur ce que, depuis le xv^e siècle, les trois paroisses n'en faisaient qu'une. Ce n'est que depuis deux ans que l'amirauté frappe d'amende Lannilis, pour la coupe du gouesmon ; mais il y a deux mois qu'on lui a signifié la sentence de 1724 ; nous espérons qu'elle en tiendra compte. »

RECTEURS DE LANNILIS AVANT LE CONCORDAT

Les plus anciens Recteurs de Lannilis, du xiv^e siècle, nous sont connus grâce aux recherches du Père J.-M. Malgorn, O. S. B., dans les registres de l'Université de Paris publiés par le Père Denifle, et dont il a bien voulu nous communiquer le résultat.

1330-1344. C'est d'abord un Even Bohic, professeur de droit à l'Université, signalé en 1330 comme clerc de Léon, conseiller du Doyen et du Chapitre de Paris, qui ne possède que la pauvre paroisse de *Lanna*, au diocèse de Léon, « *pauperem parochialem ecclesiam de Lanna Leonensis diocesis* ».

Le 25 Mars 1335, professeur de droit *in utroque*, il est pourvu d'un canonicat et d'une demi-prébende en la chapelle de Saint-Anian de Paris. L'autre moitié de la prébende était possédée par Robert de Vermon, pre-

mier chapelain du Roi, d'où contestation ; mais cette semi-prébende demeura à Even Bohic, jusqu'à sa mort.

Le 29 Mai 1335, Benoit XII accordait à Even Bohic un canonicat avec expectative de prébende ; mais il devait se démettre de la paroisse de *Lanna*. Cette cession n'eut lieu qu'en 1344 (*Actes St-Siège*). Comme on le voit, Even ne résida guère dans la paroisse ; et le 16 Mai 1344, ayant été pourvu d'un canonicat et de la dignité de chantre au Chapitre de Léon, sa paroisse de *Ploediner* ou de *Lanna*, valant 50 livres, était donnée, par Clément VI, à Olivier-Yves Ham, quoique Even Bohic, en quittant Lannilis, ait tenté d'éluder la réserve apostolique en résignant sa paroisse à Jean Joncour, du diocèse de Léon, qui, de fait, l'a occupée sous prétexte de certaines lettres apostoliques (1).

Even Bohic mourut le 29 Novembre 1331 (Arch. Nat. LL. 405, p. 548). Il laissait un proche parent, Henri Bohic, professeur comme lui à l'Université de Paris, qui, devant notaire, déclarait qu'il ne se portait pas comme héritier d'Even ; qu'il ne prend pas la charge d'exécuter ses dernières volontés, comme aussi il ne s'y refuse pas, et s'il le fait, c'est en qualité de proche parent « *propinquior carnalis defuncti* ». Il était à Paris depuis au moins 1340, puisque, cette année même, il était témoin du testament d'un comte de Léon (Mor.,

(1) Le 14 des kalendes de Juin 1344, collatio ecclesie de Plebedenarii alias de Lanna ecclesie Leonensis per assecutionem, ab Eveno Bohic utriusque juris professore, factam de canonicatu et prebenda ac cantorie ecclesie Leonensis, ipsi per Benedictum XII reservatis, apud sanctam sedem vacantis, et quinquaginta librarum Turonensium valorem annuum non excidentis, pro Oliverio Yvone Ham, non obstante quod idem Evenus, ante assecutionem dicte cantorie, molens illudere reservacioni apostolice, dictam parochialem ecclesiam, coram Ordinario resignavit et Johannem Joncour, prefate diocesis, ipsam ecclesiam, pretextu quarundam litterarum apostolicorum, de facto occupaverit (Clément VI, tome XVII, f^o 8^o. — Archives Vaticanes).

I, 1411) et commentait les décrétales au cours du matin, en 1348-1349; et son texte était entre les mains de tous.

On a confondu facilement ces deux Bohic Even et Henri, professeurs en décret tous deux à Paris, et c'est de ce dernier dont M. Le Vot nous a laissé une notice; mais Even est mort en 1351, tandis que Henri était l'exécuteur testamentaire d'Even, et chapelain de la chapellenie de Saint-Yves, dont la chapelle ne fut fondée à Paris qu'en 1357. Ces Bohic fournirent une dynastie de savants canonistes ou théologiens, car nous pensons bien qu'un autre Even Bohic, vivant en 1383, 1389, religieux carme à Paris, originaire de Bretagne, était bien de la même famille. Il s'intitulait, en 1388, « *religiosus vir frater Evenus Boyc ord. Carmel. studens parisiis bachalaureus formatus in theologia, de Britania oriundus* ».

Mais de ces savants, il n'y en a qu'un qui nous intéresse directement, comme se rattachant à l'histoire de Lannilis, c'est

1330-1335. Even Bohic, recteur de Lannilis.

1374. En Octobre, Grégoire XI revalide la nomination de Yves Maignan ou de Curia (Le Lez) comme recteur de « *Plebedyner hodie Lannilis* », faite par l'Evêque de Léon, alors qu'elle était réservée au Saint-Siège.

1465. Décès d'Alain Quibignon, recteur.

1466. Sur la recommandation d'Alain de Coetivy, évêque de Prenest, cardinal de Sainte-Praxède, Paul II nomme recteur de Lannilis Christophe de Penmarc'h, « cher neveu d'Alain, *dilecto nepoti suo*, qui était recteur de Saint-Victor de Grevia, diocèse d'Uzès (Gard) ».

M. de Kerdanet nous a donné les noms des autres Recteurs de Lannilis (*Vie des Saints*, A. G., p. 516) :

1570-1582. Hamon Barbier, de la maison de Kerjean, cha-

noine de Léon, archidiacre de Quéménédilly, recteur de Lannilis, Plougoulm, Plougar et de plusieurs autres paroisses; avait fondé à Lannilis 4 obits par an, les lundis après la Toussaint, Noël, Pâques et la Pentecôte. 1582-1584. Jean Meur, Mer ou Mear; fonda la chapellenie de Kerdrioniou.

1584-1587. Guillaume Seveur, Sever ou Cevaër (r. G. 85).

1587-1602. Jean Le Jeune, originaire de Saint-Vougay (G. 229). M. de Kerdanet dit qu'on ne connaît qu'un acte de son gouvernement, celui d'avoir cédé l'ancienne tombe des Recteurs au S^{gr} de Kerouartz.

1602-1657. Goulven L'Hostis, fils d'un fermier des sieurs de Bellingant, dont il favorisa les entreprises sur la chapelle de N.-D. de Trobérrou, comme nous l'avons dit plus haut. Mais comme le portent les registres, « c'était un habile homme qui mettait bien par écrit et était fort curieux des choses de son temps »; c'est lui qui annota les premiers registres et consigna l'acte de la consécration de l'église, en 1516. M. L'Hostis établit dans son église l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

1658-1662. Guillaume Merrien, « qui était doux comme un agneau », porte le registre, ne sentit pas la force de réagir contre les prétentions de certains seigneurs, et notamment contre celles des S^{rs} de Bellingant, et préféra se démettre de sa paroisse et devenir chanoine de Lesneven, où il mourut en 1694.

1662-1677. Yves Gourlay, « homme fort entendu, estimé du grand vicaire M. Even, et fort entreprenant, le contraire de M. Merrien, son prédécesseur; c'était un grand donneur de bâton et un grand versificateur » (registre de Lannilis); il mourut le 6 Avril 1677.

1678-1681. Alain Madec; c'était un ecclésiastique fort en vue; n'avait pu résider que six ou sept mois dans sa

paroisse, et pendant ce temps il put y donner une mission, la première donnée à Lannilis, et à laquelle il convia comme président M. Louis Quemeneur, recteur de Ploudaniel, qui avait été nommé supérieur du Séminaire de Léon, le 9 Juin 1677 ; mais il ne tarda pas à renoncer à cette charge, et fut remplacé par M. Alain Madec, qui, de ce fait, ne pouvant résider habituellement à Lannilis, se faisait suppléer par M. François Méar et Alain Le Gall. M. Madec finit par se faire adjoindre, comme directeur au Séminaire, M. François Méar, son ancien vicaire ; mais cette direction par des prêtres séculiers ne dura pas longtemps. M. Madec, en 1682, ayant été nommé supérieur du Séminaire de la Marine, au Folgoët, céda sa place de supérieur du Séminaire de Léon aux Pères Lazaristes, qui gardèrent le poste jusqu'à la Révolution. En 1687, M. Madec fut remplacé au Folgoat par les Jésuites, et il en profita pour partir pour les missions de Chine, où l'avait déjà précédé M. Louis Quemeneur, qu'il eut la consolation d'assister dans ses derniers moments.

1684-1709. Alain Cariou, « homme du plus grand mérite, nous dit M. de Kerdanet, qui donna une seconde mission à Lannilis. Il mourut en odeur de sainteté, » le 17 Novembre 1709, après avoir résigné sa paroisse à son neveu.

1710-1718. Guy Martin, neveu de M. Cariou, donna une troisième mission à Lannilis, et érigea la confrérie des Trépassés, en 1699.

1718-1736. Jean Perrot, bachelier en théologie de Paris, ancien recteur de Landunvez ; c'est lui qui rédigea les mémoires dont nous avons parlé, contre les prétentions des S^{rs} de Bellingant.

1736-1752. Claude-Marie-Toussaint Gléau, du diocèse de Quimper, donna une quatrième mission en 1750, et

permuta sa paroisse de Lannilis avec Jean Le Gléau, recteur de Cléden-Poher, en 1752.

1752-1756. Jean Le Gléau. Mourut le 18 Février 1756.

1756-1772. Jean-François Geslin. Donna sa démission en 1772.

1772-1823. Joseph, qui fit rebâtir son église en 1774 ; il était originaire de Sibiril, né le 23 Décembre 1738, et ordonné prêtre le 19 Mars 1763 ; il nous a laissé un long mémoire adressé à M^{sr} de la Marche, vers 1786, au sujet de la trêve du Brouennou, qu'il était question de supprimer ; il demandait d'annexer à Lannilis une dizaine de villages enclavés, dit-il, dans sa paroisse, comme « les paroisses de l'évêché de Dol le sont dans les autres diocèses de la province ».

LA RÉVOLUTION

Le serment fut refusé, à Lannilis, par les prêtres en fonction, MM. Le Duc, recteur, Le Floch, Bergot, curés. A la lecture du décret réclamant le serment, le 23 Janvier 1791, M. Le Floch ajouta : « *Guelet a rit penaoz ervez an decret man ar velen, da bere ne permetto quet o c'hous-tianç, presta o lé, ne elliant quet na cofess na communia, ober badisiantou, enterramanchou, nac ober fonction public ebet ;* Remarquez que les prêtres qui n'auront pas prêté le serment ne pourront plus, d'après la loi, exercer aucune fonction ». Cette réflexion bien simple indigna un citoyen chatouilleux, qui écrivit aussitôt au Procureur-Syndic de Brest :

« Cette réflexion aussi courte qu'incendiaire, d'un protestant, m'a paru avoir pour but d'insinuer au peuple que nos augustes représentants ont porté la main à l'encensoir. J'ai cru devoir vous donner connaissance de ce fait : une étincelle négligée peut occasionner un incendie » (L. 72).

Une circonstance qui aggravait singulièrement le sens de cette phrase, c'est que des cinq prêtres habitant la paroisse de Lannilis, un seul avait prêté serment, et cet assermenté était interdit depuis plusieurs années.

Cette dénonciation n'émut pas beaucoup le District de Brest, qui se contenta de répondre : « J'avais déjà eu connaissance du discours attribué à M. Floch. Ce discours, à l'exception de ce qui regarde la confession et la communion, n'offre autre chose que le commentaire assez fidèle du texte même du décret. On peut, à la vérité, supposer à son auteur une intention coupable, mais l'intention seule ne se punit pas. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu à accusation. »

De fait, M. Joseph Le Duc, Jacques-Marie Le Floch et Yves Bergot ne tardèrent pas à quitter le pays, et pour éviter d'être saisis, se retirèrent à Jersey, puis en Angleterre, et ne revinrent au pays que vers la fin de 1802.

Un autre prêtre, qui n'avait que le titre de confesseur, demeurait à Lannilis ; c'était M. François-Marie Le Drast, né à Lannilis en 1736 ; il n'avait pas prêté serment, n'y étant pas obligé, et peut-être dut-il à cette circonstance de n'être pas trop inquiété. Mais le 12 Mai 1793, nous lisons cet extrait des registres de la Municipalité :

« Nous, officiers municipaux, nous sommes transportés, avec quatre fusillers, jusqu'en la demeure de François-Marie Le Drast, prêtre non assermenté, située en ce bourg, y avons fait des perquisitions pour devoir l'y trouver, mais inutilement, et avons ordonné de mettre les scellés sur les effets du dit Drast, qu'on considère comme émigré.

« Après quoi, nous nous sommes transportés chez le prêtre Floch, que nous avons aussi rangé dans la classe des émigrés, après avoir fait d'inutiles perquisitions. »

M. Floch devait, en effet, avoir passé en Angleterre ; mais nous retrouvons l'abbé Le Drast comme habitant

Lannilis en 1794. Nous croyons qu'il dut mourir avant la fin de la Révolution.

En somme, à Lannilis, comme dans l'ensemble du district de Lesneven, grâce au bon esprit de la population, les prêtres eurent moins à souffrir que dans les autres districts. C'est ainsi que, le 2 Octobre 1795, le Procureur-Syndic du canton écrivait au Procureur-Syndic de Brest :

« Jamais la municipalité de Lannilis ne fera un acte de vigueur pour l'exécution d'une loi envers aucun individu, et surtout contre un prêtre. Je me suis transporté hier chez René Manach (1), prêtre, avec le maire Moyot, pour l'engager à se conformer à la loi du 11 Prairial (demandant la soumission aux lois de la République).

« Après bien des discussions, il a fini par nous dire que, sous deux ou trois jours, il verrait quel parti prendre, et pour ne pas occasionner de rumeur dans sa famille et parmi le peuple, nous avons pris sur nous le parti de le laisser libre. »

Probablement, il ne crut pas devoir faire cette promesse, puisque, en 1798, M. Manach est signalé à Lannilis comme prêtre *insoumis* (L. 94).

CURÉS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1820. Joseph Le Duc ; mort le 15 Décembre.
- 1824-1838. Yves Bergot, de Lannilis.
- 1838-1840. Joseph-Marie Mercier, de Crozon.
- 1840-1848. Jean-Marie Kervoal, de Milizac.
- 1848-1862. Yves Calvez, de Plouénan.
- 1862-1884. Jean-Marie Abgrall, de Plouguerneau.

(1) René Manach, né à Lannilis en 1761, prêtre en 1786 ; noté comme insoumis à Lannilis en 1798 ; vicaire, *ibidem*, en 1804 ; devint recteur de Plougoum ; décédé en 1827.

- 1884-1893. Jean-François Corrigou, du Drennec.
 1893-1915. François Ollivier, de Saint-Pol de Léon.
 1916. Jacques Castel, de Carantec.
 1916. Yves Berthou, de Guipavas.

VICAIRES

1804. Manach.
 1805-1823. Jean Durel.
 1823. Guillaume Le Gad.
 1824-1827. Jean-François-Marie Jézéquel.
 1827-1828. Jean-René Forjanel.
 1829-1831. Jean-Marie Caraes.
 1831-1837. Joseph-Marie Bozec.
 1837-1840. Jean-Marie Croguennoc.
 1840-1848. Pierre-Marie Marc.
 1848-1852. Divy Letty.
 1852-1853. Jean Boucher.
 1853. Corentin Corlosquet ; décédé.
 1853-1855. Guillaume Broch.
 1855-1857. Clet-Marie Berriet.
 1857-1863. Olivier-Marie Roué.
 1863-1866. Jean-Marie Uguen.
 1866-1872. Guillaume Le Sañn.
 1872-1877. Joseph-Marie Sagot.
 1877-1879. Ernest-Marie Ollivier.
 1879-1880. Athanase-Herlé Jézéquel.
 1880-1887. Cécilien Péron.
 1887-1891. François-Marie Le Pape.
 1891. Paul-Vincent Ollivier.
 1904. François Clec'h.
 1912. Corentin Cleac'h.

FAMILLES NOBLES

- Audren, Sr de Kerdrel : *de gueules à 3 tours couvertes d'or, maçonnées de sable ; devise : Tour à tour.*
 Bellingant, Sr de Kerbabu : *d'argent à 3 quintefeilles de gueules.*
 Bergoet, Sr dudit lieu : *d'argent au chevron de sable chargé de 3 coquilles de même.*
 Chastel (du), Sr de Keraldanet : *fascé d'or et de gueules de six pièces ; devise : Ma car Doue.*
 Com (du), Sr dudit lieu et de Kerengar : *d'or au pélican en sa piété d'azur.*
 Forestier, Sr de Kerosven : *de sable à la bande fuselée d'argent.*
 Fosse (de la), Sr dudit lieu : *d'or à la rose de gueules ; devise : Rotat omne fatum.*
 Gourio, Sr du Roualze : *d'argent à 3 chevrons d'azur ; devise : Dieu me tue.*
 Jollou, Sr de Kerembourg, paroisse de Brouennou.
 Keraldanet (de), Sr dudit lieu et du Rascol : *de gueules au chef endanché d'or de 5 pièces.*
 Kergorlay (de), Sr de Mescaradec : *vairé d'or et de gueules ; devise : Aide-toi, Kergorlay, et Dieu t'aidera.*
 Kerouartz (de), Sr dudit lieu et de Bergoet : *d'argent à la roue de sable accompagnée de 3 croisettes de même ; devise : Tout en l'honneur de Dieu.*
 Lansullien (de), Sr de Kerozven : *d'argent à 3 fusées de sable.*
 Louet (du), Sr de Treffily et de la Fosse : *fascé de vair et de gueules.*
 Mescam (du), Sr de Mescaradec : *d'azur à 3 têtes d'aigle arrachées d'argent, qui est Mescaradec.*

Penchoadic (de), Sr de Kerouzien et de Kerengar : *de sable semé de billettes d'argent, au lion de même sur le tout.*

Penmarc'h (de), Sr de Kerbabu : *d'or à la fasce d'azur accompagnée de 6 pigeons de même ; alias : de gueules à la tête de cheval d'argent ; devise : Prest ve.*

Touronce (de), Sr de Gorrequer : *de gueules au chef endanché d'or, chargé de 3 étoiles de sable ; devise : A bien viendra par la grâce de Dieu.*

Treffily (de), Sr dudit lieu : *d'argent au sautoir de gueules, au bâton d'argent brochant à dextre.*

Trévou (du), Sr de Mescaradec : *d'argent au léopard de sable.*

En 1674, les marguilliers de la paroisse, faisant leur déclaration pour l'arrière-ban de l'évêché de Léon, nomment les manoirs suivants, parmi lesquels on est surpris de ne pas voir figurer le plus important, Kerouartz :

Rascal-Keraldanet, au comte d'Acigné, demeurant à Paris ;

Kerozven, au Sr de Kerozven, y demeurant ;

Mescaradec, valant 900 l., aux mineurs des feus Sr et dame de Kerleguer, dont le Sr de Tromeur, en Bohars, est le curateur ;

Le Roualle, à M^{me} de Moellien, douairière de Lezireur, demeurant à Moellien, en Cornouaille ;

Trousarc'han, à la même ;

Bergot, à M^{me} de Kervény, demeurant à Toranéach, près l'église de Saint-Fiacre (Pont-du-Châtel, en Plouider) ;

Kerasquer, au marquis de Coatanfao, demeurant à Morizur, en Saint-Méen ;

Kervelegan, au Sr de Kerbrat le Barzic, de Landerneau ;

Penlan, à François Le Lez ;

Feunteunlez, où demeure le sieur de Kerscau, au Sr de Kerveatoux, de Plouarzel ;

Gorrequear, à M. de Gorrequear, valant 200 l. ;

Kerbabu, à M. de Kerbabu ;

La Motte-Kerouartz et Kergarec, au Sr de la Motte-Kerouartz, y demeurant ;

La maison de la dame douairière de Gorrequear, au bourg ;

Les manoirs de Treffily, la Fosse et Kerengar, à M^{me} de Coatjunval ;

Kerguisquin, à M. du Bois Denis, de Gouesnou, et M. Tréompan, son frère ;

Lanano, au Sr de Lanano, habitant Paris ;

Le Coum, à M^{me} de Coatjunval ;

Kerguisquin, à M^{me} de Tromenec, de Landéda ;

Loddébras, Kerdrel et Leurabémon, au Sr de Kerdrel, de Landunvez (1).

Au siècle précédent, 22 nobles avaient comparu à l'appel des gentilshommes de Lannilis, à la montre de Lesneven, en 1534. Les plus considérables étaient alors :

François du Coum, Sr de Kerengar, homme d'armes. Sa pierre tombale, qui le représente en haut relief, revêtu de son armure, a été transportée du cimetière de Lannilis, où elle gisait depuis la reconstruction de l'église, au musée de Saint-Louis de Brest ;

Maitre François Kerouartz, Sr dudit lieu ;

Christophe Gourio, Sr du Roualze ;

Tanguy du Coum, Sr dudit lieu ;

Gabriel Keraldanet, Sr du Rascol ;

Olivier le Mescam, Sr de Mescaradec ;

Jean Kerosven, Sr dudit lieu ;

Ollivier Bellingant, Sr de Kerbabu ;

Ollivier Audren, Sr de Kerdrel ;

Ollivier Kerouartz, Sr du Bergoet.

(1) Arch. du château de Lesquiffou.

Plusieurs des manoirs énumérés plus haut ont disparu ; mais le vieux château de Kerouartz s'élève encore sur la rive gauche de l'Aber-Vrac'h, adossé à ses grands bois qui vont tremper dans l'eau des marées les racines de leurs derniers arbres. Une large avenue de plus d'un kilomètre y conduit de la voie romaine qui reliait Landerneau à quelque oppidum aujourd'hui immergé aux abords du fort Cezon. Le portail extérieur, à portes cavalière et piétonne dont les claveaux sont piquetés, est surmonté de mâchicoulis et défendu par deux tourelles percées d'une double batterie d'embrasures. L'édifice principal, très dignement construit en grand appareil, est du xvii^e siècle ; il est décoré d'une belle porte à pilastres ioniques, tympans triangulaires et urnes, et de lucarnes à frontons. A droite, fait saillie une tour carrée couverte en dôme, avec angles brisés. Une autre tour ronde, amortie aussi en coupole et munie de meurtrières, se dresse à l'angle Nord de l'arrière-façade. Dans la cour, coule une fontaine à édicule de plomb et grande auge dont les coins sont entaillés pour y poser seaux et cruches. La chapelle, située à gauche de l'enceinte, est un élégant édifice du même style que le château.

Quelle est l'origine de ce château et quelle est la date de sa première fondation ? Le seul renseignement que l'on connaisse est une note de M. de Kerdanet, dans *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, par Albert Le Grand, édition de 1837, p. 516, note ainsi conçue :

« Il y a des siècles qu'en fouillant d'anciennes ruines, on y trouva les vers suivants :

*« Me quondam Ouarsus miles construxerat angulus,
Me quoque destructam reddidit igne parem.*

« C'est un soldat anglais nommé Ouars qui m'a construit ;
C'est aussi un Anglais qui m'a détruit par l'incendie. »

Dans les salles de ce manoir, on trouve des cheminées

monumentales, ornées de colonnes, pilastres et cariatides. Sur le trumeau de la cheminée de la grande salle du premier étage, on lit d'abord la devise des Keroüartz : QVAND . IL . PLAIRA . A . DIEV . 1660 . Puis ce dialogue :

— DEMANDE DU PÈRE A L'ENFANT

« Comme tous tes aïeux, mon fils, n'as-tu pas l'envie
D'illustrer par tes faits l'honneur de ma maison,
Honoré Dieu surtout et vivre par raison
Pour mériter au ciel une éternelle vie ?

RÉPONSE DE L'ENFANT

Si mes pères ont acquis de l'honneur, du courage,
Des vertus, des degrés par leur grande valeur,
Mon père, assurez-vous que je ne faille cœur,
Pour mériter au ciel un si noble avantage. »

La famille de Kerouartz est connue depuis Macé de Kerouartz, croisé en 1248, que saint Louis chargea, dit-on, de la conduite des convois et machines de guerre de l'armée, en mémoire de quoi il plaça au milieu de son écusson une roue de sable. La filiation établie commence à Hervé, homme d'armes à la solde du pape Grégoire XI contre les Florentins en 1396, et qui fut l'un des héros du fameux combat des dix Bretons contre dix Allemands, où les premiers préludèrent glorieusement aux fastes de l'Yser et de la Marne, en écrasant leurs adversaires. Claude de Kerouartz, chevalier de l'Ordre, épousa Françoise de Kerbic, dame de Coeteozen, et reconstruisit son château vers 1620 ; un de ses frères cadets, Guillaume, fut prieur claustral de Daoulas et recteur de Logonna.

Paul-François-Xavier, marquis de Kerouartz, se distingua, au cours des guerres de Louis XIV, comme capitaine de cheveu-légers, puis mestre-de-camp d'un régiment de son nom. Son fils Sébastien-Louis épousa, en 1732, Marie-Jeanne de Kergroadez, héritière du beau château de Kergroadez, en Brélès. Ils n'eurent que deux filles, dont l'aînée épousa le comte d'Houchin, et la cadette, le prési-

dent de Kerouartz, issu de la branche de la Motte. Elle eut en partage la terre de Kerouartz, qui appartient actuellement à leur descendant direct, le marquis de Kerouartz, sénateur des Côtes-du-Nord.

Le manoir de Kerbabu, converti en ferme, est une intéressante construction Louis XIII, bâtie en pierres de taille, avec de hautes lucarnes à frontons courbes ou triangulaires coupant la ligne des toitures, et une tourelle ronde à cul-de-lampe sur la façade. L'aile de droite a une belle corniche soutenue de modillons, et des soubassements moulurés. Derrière le corps de logis, s'élève une tourelle carrée couverte en dôme, particularité que l'on retrouve à Kerouartz et à Kerosven. Un magnifique colombier est voisin du manoir. La famille de Bellingant s'est fondue, en 1721, dans Penmarc'h.

Le manoir de Kerdrel, à l'Ouest de la route de Lannilis à Tréglonou, domine, comme son voisin du Roualze, rebâti modernement, le joli estuaire de l'Aber-Benoît. Depuis le XIII^e siècle, il appartient à la famille Audren de Kerdrel, qui compta l'un des siens à la croisade de 1248, et s'honore encore de dom Maur Audren, prieur de Redon, qui fut, sous Louis XIV, l'inspirateur et l'âme de la grande entreprise scientifique et patriotique des Bénédictins bretons, auteurs de ces deux œuvres magistrales : *l'Histoire de Bretagne* et *la Vie des Saints de Bretagne*.

LESNEVEN

(Suite.)

L'Hospice de Saint-Maudez

Première période : des origines à 1680.

Indiquons, pour commencer, les principales sources et les fonds où nous avons puisé nos renseignements.

1^o Un mémoire de Miorcec de Kerdanet, avocat, rédigé et daté à Lesneven, le 7 Août 1813. Le dit avocat était d'autant plus qualifié pour traiter de l'affaire, que nous trouvons un Miorcec de Kerdanet, administrateur de l'hôpital, le 15 Mars 1755 ;

2^o Les Archives départementales, fonds Barbier de Lescoet, hôpital de Lesneven ;

3^o Les Archives paroissiales de Saint-Michel, à Lesneven ;

4^o Les cahiers des délibérations du corps politique de ladite ville ;

5^o Les Archives de l'Evêché de Quimper ;

6^o L'histoire de Lesneven, par de Kerdanet.

LA FONDATION. LES FONDATEURS. — L'hospice de Lesneven, dans ses origines, n'était point « comme l'hôpital Saint-Yves à Rennes », un *nosocomium*, c'est-à-dire un établissement où seraient soignés les malades. Mais il devait plutôt servir d'asile aux vieillards nécessiteux et aux petits enfants. Sa fondation, dit de Kerdanet, se perd dans la nuit des temps (1).

(1) Mémoire de Kerdanet.